

DELIBERATION
N° 2024/07/04-03

La **Commission de la Recherche**, en sa séance du 04 juillet 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON, Président de l'Université d'Aix-Marseille, représenté par M. Stefan ENOCH, Vice-Président Recherche,

Vu l'article 712-6-1-II du Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu l'arrêté de proclamation des résultats relatif à l'élection du directeur l'école doctorale 463 (Sciences du Mouvement Humain) en date du 24 juin 2024,

Considérant qu'au terme du scrutin, le choix du Conseil de l'Ecole s'est porté sur Monsieur Gilles MONTAGNE,
Considérant que Monsieur Gilles MONTAGNE satisfait aux conditions requises pour exercer les fonctions de directeur de l'Ecole doctorale,

DECIDE :

Objet : Nomination à la direction de l'école doctorale 463 (Sciences du Mouvement Humain)

Article 1^{er} :

NOMME Monsieur Gilles MONTAGNE, Professeur des universités, aux fonctions de directeur de l'école doctorale 463 (Sciences du Mouvement Humain).

Article 2 :

Le mandat du directeur est de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2024.

Cet avis est émis à l'unanimité :

Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Présents ou représentés : 33

Fait à Marseille, le 4 juillet 2024

Le Président
d'Aix-Marseille Université


Eric BERTON

